

## **1. Résorber les inégalités, s'engager dans un pacte national productif, social et écologique durable**

Afin de créer plus de richesses et de mieux les partager, l'AMCDD préconise de développer une éducation innovante et réductrice d'inégalités sociales, de mettre en place un plan pluriannuel de soutien à l'industrie, de mieux partager les richesses en améliorant le pouvoir d'achat et la transparence des rémunérations des dirigeants, et enfin de refonder la fiscalité pour une meilleure progressivité, plus de solidarité, et la prise en compte des objectifs de développement durable.

Face aux enjeux de la transition écologique et aux fractures territoriales et sociales, il propose de définir des politiques publiques de développement qui soient à la fois durables et solidaires, dans les domaines des politiques de la vie quotidienne : énergie, logement, mobilité-transport, agriculture et alimentation. Les documents d'urbanisme ou d'aménagement du territoire doivent permettre d'assurer la cohérence territoriale de ces politiques, selon des méthodes d'élaboration plus concertées. L'amélioration des services fournis au public, après un rappel des principes de base des services publics, devrait permettre une offre de soins adaptée à tous les âges et tous les territoires, un accès au numérique qui ouvre des possibilités nouvelles sans exclure personne et un accès de proximité aux services publics du quotidien. Nos recommandations visent ainsi à :

- **Créer des richesses, mieux les partager et refonder la fiscalité**
- **Assurer un développement durable et solidaire**
- **Recréer du lien en favorisant l'équité dans la répartition géographique de l'offre de soins, l'accès au numérique et l'accès aux droits et à l'accompagnement**

N°	Thème	Objectifs	Mesures
----	-------	-----------	---------

	éducation	Faire de l'éducation un outil de réduction des inégalités et d'intégration sociale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- favoriser et diffuser les pratiques innovantes et inclusives, en particulier pédagogiques, en développant les travaux en commun autour de projets ;</li> <li>- renforcer la mixité sociale par les critères et méthodes adaptés, dans l'attribution des moyens aux établissements scolaires, dans l'accessibilité à la culture et aux activités physiques et sportives et dans l'accès à l'enseignement supérieur ;</li> <li>- renforcer les liens école/familles en développant les « espaces parents » au sein des établissements ouverts à toutes les familles ;</li> <li>- organiser les parcours de formation à partir des besoins des enfants et des jeunes en scolarité, en études supérieures, en apprentissage ou en formation professionnelle ;</li> <li>- renforcer le dialogue système éducatif/professionnels notamment pour intégrer au plus vite l'évolution des métiers ;</li> <li>- développer dès le plus jeune âge (notamment par la participation active à la vie scolaire) et tout au long de la vie une éducation civique et au développement durable ;</li> <li>- développer les compétences de créativité, d'autonomie, de capacités relationnelles et de savoir-faire transversaux en complément des connaissances déjà enseignées ;</li> <li>- faciliter financièrement l'accès aux échanges internationaux pour toutes les jeunes et tous les jeunes en scolarité ou en apprentissage, en étude ou en formation professionnelle.</li> </ul> <p>L'AMCDD rappelle en outre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- que la culture et le sport sont des facteurs d'éducation et d'inclusion sociale par les liens aux autres, la création et les dépassements personnels qu'ils impliquent ;</li> <li>- qu'il conviendrait d'adosser les formations de l'enseignement supérieur à la recherche et de permettre une égalité d'accès à ce dernier par une simplification et une meilleure lisibilité de son organisation.</li> </ul> <p style="text-align: center;">Migration et opportunités d'intégration</p>
--	-----------	--	---

	<p>Soutien à la transformation industrielle du Maroc</p>	<p>Favoriser la revitalisation du tissu industriel, en répondant aux besoins sociaux et aux défis écologiques et numériques, en portant une attention particulière aux secteurs et activités d'avenir, en prenant en compte les logiques de filière et de territoire et en associant toutes les parties prenantes</p>	<p>Le AMCDD préconise de développer la politique de soutien à l'industrie en mettant en place dès 2020 une programmation pluriannuelle, évaluée et révisable à échéances régulières, permettant d'avoir une vision de long terme et d'établir les politiques publiques afférentes en matière de recherche et d'innovation, d'investissements stratégiques et d'intelligence économique, de formation, de soutien à la coopération des acteurs et actrices économiques. Cette programmation devrait s'appuyer sur les travaux en cours du Conseil national de l'industrie et ses comités sectoriels.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Instaurer la durabilité dans les nouvelles orientations et critères établis du projet de loi cadre de la charte nationale des investissements dans le cadre du NMD</li> <li>• Place de la normalisation dans l'accompagnement de la transformation structurelle</li> </ul> <p>Accélérer la territorialisation du PAI en cohérence avec les vocations économiques des régions et intégrés en amont du processus d'élaboration des PDR et accompagnés d'un programme de formation et d'emploi des jeunes des 12 régions du Maroc</p> <p>Renforcer les capacités des secteurs productifs et des territoires aux effets extrêmes des changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Economie verte et économie circulaire :</li> </ul> <p>L'AMCDD recommande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• promulguer une loi sur l'économie circulaire</li> <li>• Conditionner le niveau de soutien de l'état aux commune dans le domaine pour la gestion des déchets en fonction de sa réussite à impliquer plus de quartiers dans le tri en amont et leur valorisation</li> <li>• Mettre en place une stratégie tripartite réglementaire, incitations divers et fiscales et sanctions en plus de la communication et l'accompagnement de la population et l'innovation dans les méthodes et les moyens techniques utilisées pour accroître le nombre de citoyens impliqués et engagés dans l'économie circulaire</li> <li>• Organiser des rencontres biannuels rassemblât tous les intervenants de chaque territoire pour partage des bonnes expériences nationales et internationales (tel l'exemple le Rwanda qui a réalisé des avancées en moins de 10 ans grâce à la rigueur dans le respect des choix et l'application de la loi, le philippine qui assure dans des villes de 80 % grâce aux efforts intégrés des élus en moins de 6 ans dans un pays plus difficile que le MAROC)</li> <li>• Associer l'adduction d'eau potable à l'assainissement , soutenir , multiplier et généraliser les grands comme les petits stations d'épuration en s'assurant de toutes les conditions de leur exploitation . <ul style="list-style-type: none"> <li>- développer la vocation maritime du royaume et l'économie bleue</li> </ul> </li> </ul> <p>A cet effet, l'AMCDD propose les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• -Améliorer la Gouvernance de la filière de la pêche au niveau de tous ses maillons, de l'Aménagement de la pêcherie à la consommation des produits, en passant par la modernisation de la flotte, la qualité de la capture, l'infrastructure de débarquement, la chaine du froid, la conservation, le conditionnement, l'industrie et la distribution.</li> <li>• - Multiplier les Aires Protégées Marines (APM) pour couvrir au moins 10% de la superficie de la Zone Economique Maritime sous souveraineté nationale, norme recommandée au niveau international.</li> <li>• --Veiller à la durabilité des stocks de poisson, notamment à travers les mesures suivantes :</li> </ul> <p>l'intensification du programme du repos biologique, l'interdiction de toute pratique d'exploitation illégale des ressources et de surexploitation des stocks</p>
--	--	---	--

	pouvoir d'achat	Agir sur les revenus, particulièrement des plus modestes	<p>L'AMCDD recommande notamment les mesures suivantes en matière de pouvoir d'achat :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les négociations et/ou concertations sur les salaires, dans le privé comme dans le public, doivent veiller au juste traitement des salariés et salariées et des agents en prenant en compte leur qualification. Elles doivent permettre l'augmentation des salaires et la limitation des écarts ;</li> <li>- les branches doivent systématiquement revaloriser les minima conventionnels et l'État et les collectivités publiques les minima indiciaires pour qu'aucun ne soit inférieur au Smic ;</li> <li>- outre qu'ils doivent être combattus au nom de la justice, les écarts injustifiés de salaire entre les femmes et les hommes doivent faire l'objet de sanctions effectives, telles que prévues par la loi ;</li> <li>- la revalorisation des pensions de retraite et des prestations sociales et familiales doit prendre en compte l'inflation et les salaires, en veillant, concernant les retraites, à ce que le système demeure pérenne et soutenable ;</li> <li>- il conviendra de prendre en compte les charges de famille dans les réformes à venir.</li> </ul>
Eau			<p>L'AMCDD recommande de faire de la préservation de l'eau qui se raréfie avec la surconsommation croissante et les changements climatiques une priorité nationale, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accélération de l'élaboration du plan national de l'eau, l'implication des associations environnementales indépendantes dans toutes les structures de gouvernance</li> <li>• Une approche plus transparente un système de suivi évaluation sur la base d'indicateurs, indépendant impliquant la société civile : associations et universités régionales et élaboration de rapports partagées avec toute la population</li> <li>• Une planification et gestion territoriale responsabilisant des responsables territoriaux (gouverneurs, présidents de collectivités locales, différents acteurs privés ou particuliers impliqués,</li> <li>• une accélération d'assainissement et de généralisation des grandes stations d'épuration mais aussi des micro-stations.</li> <li>• Une réglementation plus contraignante vis à vis de ceux qui polluent toute ressource d'eau,</li> <li>• des prix de l'eau à leur juste valeur dans le domaine agricole</li> <li>• une interdiction de certaines plantations de certaines qui consomment trop d'eau dans des zones arides</li> <li>• Veiller à l'application de la loi en renforçant la notoriété de la police de l'eau et en les appuyant par les forces de polices ou l'armée quand l'application l'exige.</li> <li>• Une interdiction d'un certain nombre de polluants pesticides : une stratégie de communication forte sur les engrais et les pesticides auprès des agriculteurs et surtout les citoyens</li> <li>• une publication annuelle à travers les médias et les réseaux sociaux, à l'instar de ce qui se fait pour les eaux de baignade, au niveau de chaque territoire des résultats des analyses pour donner aux citoyens le droit à une information sur l'eau et les aliments, la vie du sol, qui touchent leur santé et celle de leur enfants en plus de leur milieu de vie.</li> <li>• Mettre les moyens nécessaires pour augmenter de 20% le nombre de parcelles labellisés Bio ou les produits de terroirs d'ici 2025,</li> <li>• Imposer les supermarchés et grandes surfaces commerciales à ne vendre que les produits agricoles qui ont une traçabilité reconnue.</li> </ul>

	énergie	Contribuer à la transition énergétique	<p>L'AMCDD recommande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir dans chaque territoire un budget énergie-climat, selon le modèle expérimenté par les Territoires à énergie positive, avec une dotation budgétaire conditionnée à la mise en œuvre d'un contrat et à l'atteinte des objectifs ;</li> <li>- soutenir les projets territoriaux de développement d'énergies renouvelables, dans un cadre de cohérence nationale, en veillant à leur bonne intégration territoriale et à leur acceptabilité, au-delà des seuls critères de moindre coût de production résultant des appels d'offre. La production de chaleur renouvelable, de biogaz et de bio méthane devrait avoir une place importante dans ces projets territoriaux ;</li> <li>- évaluer ex ante les politiques publiques énergétiques, en s'attachant à vérifier leurs impacts sur les classes moyennes et modestes et en particulier les 20 % des personnes les plus pauvres. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une nouvelle politique d'efficacité énergétique avec de nouveaux mécanismes législatifs et institutionnels, une nouvelle gouvernance et de grands moyens humains et financiers capables d'atteindre l'objectif de réduire la consommation d'énergie par l'état, les collectivités et les citoyens de 20% à l'horizon de 2030, en : <ul style="list-style-type: none"> <li>ü Une revue de la gestion des villes qui consomment 75% d'énergie, en adoptant les principes des villes durables dans les domaines d'aménagement du territoire, de transport et des constructions tel qu'elle est indiquée dans le référentiel des villes durables ISO 37 101, en ouvrant un débat national médiatisé et des formations des élus, décideurs territoriaux et des cadres des ministères concernés et une campagne médiatique forte durant 6 mois, suivie d'un programme de communication ciblé impact durant 4 ans.</li> <li>ü Saisir l'opportunité d'actualisation des PDR et PAC, afin d'intégrer ces principes et veiller à la complémentarité et la convergence des projets des collectivités et ceux des services extérieurs de l'état et ceux des différents établissements et acteurs, dans le cadre d'une vision partagée, de phases claires d'exécutions et d'indicateurs de résultats.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>-constitution au niveau de chaque territoire un comité énergie impliquant toutes les parties prenantes</p> <p>-Mettre en place au niveau de chaque région, une structure indépendante d'évaluation qui publie ses rapports annuellement en fixant les domaines qui accusent retard et les responsabilités des institutions et des acteurs</p> <p>-Mobiliser un budget conséquent et des outils réglementaires et incitations et soutiens pour développer l'utilisation des énergies renouvelables, la biomasse renouvelable le gaz butane en milieu rural et faire un suivi par région pour réduire la dépendance du bois de forêt qui puise du capital et non des productions annuelles des forêts</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Libérer le potentiel de production d'énergie par les différents acteurs non étatiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>ü Accélérer la mise en place des mécanismes réglementaires, financiers, fiscaux de mobilisation des différents citoyens et acteurs (collectivités locales, administrations, établissements privés...), afin de produire leur propre énergie</li> <li>ü Accélérer la réforme du système de production et de distribution d'électricité et du modèle financier actuel de ce secteur, afin de créer les meilleures conditions de libérer la production des énergies basse tension en promulguant les textes d'applications de la loi 58.13 bloqué, sans que ceci impact négativement le modèle de fonctionnement de l'ONEE, régies opérateurs privés de distribution, afin de dépasser le modèle actuel basé sur une vision courte biaisée qui garde leur équilibre fragile élémentaire, mais avec un cout pour l'état et les citoyens qui est trop élevé.</li> </ul> </li> </ul>
Régionalisation avancée		Réussir la décentralisation et la déconcentration administrative	Mettre en place un pôle excellence dédié au management opérationnel et la gouvernance des collectivités territoriale piloté par la DGCT, ARM et IMANOR et le département de la fonction publique

	<p>politique territoriale de développement durable et solidaire</p>	<p>Intégrer dans le pacte productif, social et écologique toutes les actions territoriales relevant de politiques concourant à un développement durable et solidaire, par la préservation du pouvoir d'achat et la prise en compte des enjeux écologiques.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Permettre à chacun et chacune d'avoir un logement décent et abordable.</li> <li>2. Faciliter la mobilité choisie et limiter la mobilité contrainte.</li> <li>3. Permettre une alimentation saine pour tous et toutes et une agriculture durable.</li> <li>4. prise en compte des politiques sectorielles dans l'aménagement des territoires : Objectif : Mieux structurer l'action territoriale.</li> </ol>	<p>Ces mesures doivent être traitées conjointement :</p> <p><b>Logement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place au niveau national dès 2020 un plan d'investissement ambitieux pour l'amélioration du logement, inscrit dans les politiques d'urbanisme et cohérent avec les politiques sociales. Il devra rattraper le retard pris dans les programmes de construction de nouveaux logements de qualité et de rénovation du logement ancien, pour en finir avec les logements insalubres et les passoires énergétiques ;</li> <li>- rétablir l'intégralité des APL dans leurs montants comme dans leurs modes de calcul ;</li> <li>- rendre effective l'application du droit opposable au logement ;</li> <li>- établir un encadrement des loyers, pour les zones où, du fait de leur montant, l'accès au logement est très difficile et faire le bilan des premières expérimentations de la loi Alur.</li> </ul> <p><b>Mobilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place localement, avec toutes les parties prenantes, des plans de mobilité (PDM) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• favorisant les modes d'organisation limitant les déplacements imposés (notamment l'auto partage et le télétravail) et les modes de transport de plus faible impact sur l'environnement (mobilités douces, transports collectifs, transport ferroviaire et fluvial y compris le fret) ;</li> <li>• facilitant l'accès aux transports publics et les conditions de mobilité des personnes rencontrant des difficultés financières ou physiques : personnes âgées ou à mobilité réduite, jeunes rurales et ruraux, femmes seules avec enfants, familles nombreuses, etc. ;</li> </ul> </li> <li>- envisager la mise en place d'un chèque mobilité pour les personnes qui n'ont pas d'alternative à l'utilisation d'un véhicule individuel ni les moyens d'investir dans un véhicule propre ;</li> <li>- développer en milieu rural des alternatives à la voiture solo par l'instauration de lignes de covoiturage organisé.</li> </ul> <p><b>agriculture et alimentation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- prendre appui sur le « projet alimentaire territorial », une consommation raisonnée, la restauration collective et de nouveaux lieux de distribution et d'échanges sur les pratiques alimentaires durables ;</li> <li>- développer les circuits de proximité, réorienter les filières agricoles vers l'agro écologie, réorienter la PAC vers l'objectif agro écologique et en faire une politique agricole et alimentaire commune ;</li> <li>- associer toutes les parties prenantes à la définition des finalités de la recherche en agriculture ;</li> <li>- encourager l'éducation et l'information des consommateurs et consommatrices, relative à la composition des produits préemballés, l'origine de fabrication, l'impact social et environnemental et toutes les indications obligatoires, dans un vocabulaire compréhensible par tous et toutes. L'AMCDD recommande l'usage d'un code permettant d'accéder à ces informations, sur ses équipements personnels ou sur un écran à disposition dans les grandes surfaces.</li> <li>-encourager le développement d'une économie productive diversifiée dans les territoires, aider les filières locales à se structurer et privilégier les circuits courts de production et de distribution.</li> </ul> <p><b>Prise en compte des politiques sectorielles dans l'aménagement des territoires</b></p> <p>Afin de disposer d'un support territorial unique du pacte productif, social et écologique, intégrant toutes les actions territorialisées des politiques concourant au développement durable (transport, énergie, logement, agriculture), l'AMCDD recommande d'utiliser les schémas régionaux d'aménagement et de développement durable des territoires, à leurs échelles respectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ces schémas devront être élaborés dans un cadre de démocratie participative ;</li> <li>- ils devront assurer la mise en cohérence des politiques nationales, régionales et locales en ces matières, et intégrer leurs effets cumulés ;</li> <li>- ils devront intégrer l'objectif d'optimisation de l'usage des sols.</li> </ul> <p>Renforcer les capacités des territoires aux effets extrêmes des changements climatiques</p> <p>Développer des lignes directrices pour les villes durables intelligentes et inclusives :</p> <p>Doter les métropoles et les villes intermédiaires d'orientations stratégiques et de statut particulier en terme de gouvernance efficace</p>
--	---	--	--

	justice fiscale	<p>Dans le sens de la justice fiscale, qui est une action prioritaire à engager, et face à l'affaiblissement du consentement à l'impôt, une remise à plat de la fiscalité est indispensable, dans le sens d'une plus grande progressivité. Elle doit prendre en compte les facultés contributives de chacune et chacun. Elle doit être complétée par une politique plus soutenue de lutte contre la fraude, l'évasion et l'évitement fiscal</p>	<p>L'AMCDD demande à l'État d'engager dès 2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le chantier indispensable de refondation globale de la fiscalité dans le sens de la justice fiscale et de l'efficacité sociale, économique et environnementale ;</li> <li>- élaborer les règles et les critères d'une fiscalité verte nationale et locale juste et incitative</li> <li>- l'évaluation des effets sociaux et environnementaux des nombreuses niches fiscales et autres exonérations, et leur réexamen en conséquence. Toute aide aux entreprises, tels crédit d'impôt pour l'emploi et le crédit impôt recherche, doit servir l'intérêt général et en outre être soumise à une obligation de rendre compte de son utilisation et de ses effets.</li> </ul>
	principes fondamentaux des services publics	<p>Permettre aux services publics de remplir leur mission.</p>	<p>L'AMCDD recommande de revenir aux principes fondamentaux des services publics, qui ont vocation à assurer l'égalité d'accès sur tout le territoire, leur continuité et leur adaptation aux besoins évolutifs de la société.</p> <p>Pour garantir la qualité du service public, ses agents doivent être reconnus par des rémunérations revalorisées et bénéficier de la formation nécessaire à l'exercice de leurs missions.</p>
	Services et offres de soins	<p>Garantir un accès aux soins primaires de santé et aux droits sociaux, coordonné sur tout le territoire.</p>	<p>L'AMCDD préconise de co-construire localement un parcours de prévention/promotion et de prise en charge. Cette démarche doit se construire avec l'ensemble des partenaires des secteurs médical, social, médico-social et éducatif et associer les usagères et usagers et les patientes et patients. Ce parcours doit concerner tous les âges et comporter un accueil inconditionnel de premier niveau, dans la proximité, pour accompagner les personnes.</p> <p>Il recommande aussi de redéfinir les périmètres d'exercice des professionnels et professionnelles de santé, pour les rendre plus complémentaires. Par ailleurs, il faut aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coordonner l'offre hospitalière et libérale en ville ;</li> <li>- rééquilibrer l'offre hospitalière entre besoins de proximité et haute technologie, sur des critères sociodémographiques.</li> </ul>

	numérique	Faciliter l'accès de tous et de toutes au numérique, sans exclure aucun territoire ni aucune personne.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- accélérer et finaliser avec les opérateurs le plan d'investissement pour résoudre le problème des « zones blanches » par accès aux réseaux de téléphonie selon les meilleures techniques disponibles (fixe, satellite, mobile 3G, 4G ou plus tard 5G) ;</li> <li>- développer les formations aux usages du numérique en s'appuyant notamment sur les « tiers lieux ».</li> </ul>
	accès aux services publics et du quotidien	Sur tout le territoire, assurer au quotidien un accès aux services publics et du quotidien : diverses prestations sociales et familiales, services administratifs, offre de soins, démarches de recherche d'emploi, services postaux et bancaires, orientation scolaire, accès au numérique.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer un panier de services publics quotidiens et de proximité selon des critères de densité et de distance (ou de temps de déplacement) ;</li> <li>- ce panier prendrait la forme, par territoire pertinent, d'un point d'accueil dédié, mutualisateur, fixe ou itinérant. Ce point d'accueil devra comporter une présence humaine et faire appel à des personnels des services publics. Il pourra également s'appuyer sur des acteurs et actrices associatifs et/ou de proximité. Un peu plus de 1 200 maisons de services au public existent déjà, avec un rôle déterminant des communes, intercommunalités et départements</li> </ul>
	Gouvernance environnementale et climatique et de développement durable		<p>Clarifier les prérogatives environnementales de l'état et des collectivités territoriales à l'aune de la régionalisation avancée</p> <p>Mettre en place des dispositifs territoriaux de résilience et de gestion des crises</p> <p>Création d'une agence nationale de gestion des déchets et de l'assainissement liquide et de l'épuration des eaux usées</p> <p>Revoir l'architecture de la Gouvernance territoriale de la surveillance et de conformité environnementale (police de l'eau, de l'environnement, etc.)</p> <p>Territorialiser le plan national d'adaptation au niveau des 12 régions</p>

## 2. Recréer la confiance par un pacte démocratique

Les mesures prises ne seront acceptées et appliquées que si les populations concernées peuvent participer à la définition de l'intérêt général et aux décisions qui s'en déduisent. Pour rétablir la confiance, c'est donc le processus d'élaboration des décisions qui est déterminant, autant que les décisions elles-mêmes. Tel est l'objet du pacte démocratique préconisé par l'AMCDD. Il se fonde sur des éléments multiples.



- L'AMCDD propose qu'un débat spécifique ait lieu après le travail de la Commission spéciale sur le modèle de développement (CSMD) en cours, portant sur le meilleur équilibre à trouver entre démocratie représentative, représentation des corps intermédiaires et participation des citoyens.
- La démocratie devrait être revitalisée par l'élargissement de la participation du public à la préparation des décisions, et le développement de bonnes pratiques d'expertise, de concertation et de gestion des divergences et des conflits
- une meilleure subsidiarité devrait résulter de projets locaux de territoire co-construits, et d'un renforcement de la légitimité et des capacités d'action du gouvernement.
- Dans l'entreprise, un contrat social refondé devrait s'appuyer sur une plus large participation des salariés aux instances de et sur la formalisation de l'expression des salariés sur leur travail.
- Enfin, l'AMCDD propose de mieux articuler l'action et la gouvernance de l'Etat à travers une meilleure synergie entre ses organes exécutifs, législatifs et conseils consultatifs et d'instaurer un droit d'interpellation du Gouvernement et du Parlement et d'organiser une contribution régulière de la société civile organisée à l'évaluation des politiques publiques.

N°	Thème	Objectifs	Mesures
	Débat institutionnel	Éclairer l'opinion sur les processus participatifs.	<p>Plusieurs formes de participations citoyennes existent. Il s'agit de mettre en place au cas par cas la forme la plus adaptée.</p> <p>L'AMCDD propose qu'un débat spécifique sur les méthodes de participation des citoyennes et citoyens au processus de décision publique soit organisé à l'initiative du Gouvernement et des assemblées parlementaires, après la clôture du Grand débat national. L'AMCDD versera au débat les éléments d'analyse de sa propre expérience.</p> <p><b>Nouveau rôle à attribuer aux associations sérieuses de la société civile</b></p> <p><b>Mettre place une loi dédiée et incitative au réseautage au niveau régional et national</b></p>
	Qualité des institutions (Gouvernement, parlement, Conseils consultatifs, etc.)		<p>Inter ministérialité</p> <p>Parlement</p> <p>Articulation avec consultatif</p> <p>réforme institutionnelle visant à associer un contrôle parlementaire sur les décisions concernant</p>
	participation politique des citoyens et notamment des jeunes et des femmes à la préparation des décisions publiques	<p>Education civique</p> <p>Étendre à l'ensemble des décisions publiques, sauf restrictions liées à la sécurité, les principes d'accès aux données et de participation issus de</p>	<p>L'AMCDD préconise que l'État examine, dès 2019, les possibilités d'extension de l'accès du public aux données et de sa participation avec les restrictions nécessaires.</p>

		la convention d'Aarhus.	
	participation du public à la préparation des projets et programmes	Mettre en place des méthodes opérationnelles améliorant les conditions de participation réelle du public à la préparation des décisions.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- définir, pour tous les grands projets ou programmes publics, des règles de validation des données et de bonnes pratiques d'expertise ;</li> <li>- diversifier les formes de concertation sur les grands projets et programmes, après les débats publics et avant les enquêtes publiques ;</li> <li>- poursuivre, diversifier et évaluer les expériences de participation citoyenne.</li> </ul>
	co-construction des projets de territoires	Le Pacte productif, social et écologique doit reposer au niveau local sur des projets de territoire, co-construits avec les parties prenantes et traduits ensuite dans tous les documents publics opposables.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer la démocratie représentative en soutenant, développant et évaluant des expérimentations de démocratie participative, notamment à l'échelon communal et intercommunal ;</li> <li>- à cette fin, faciliter le recours et développer la formation à l'ingénierie du débat public.</li> </ul>
	Intégration régionale et accords libre échange		
	transparence des rémunérations	Améliorer la connaissance des rémunérations et avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise comme des élues et élus et des hauts fonctionnaires	<p>Afin d'améliorer la connaissance des rémunérations et avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise comme des élues et élus et des hauts fonctionnaires, l'AMCDD préconise une information précise concernant les rémunérations et les avantages annexes des dirigeantes et dirigeants d'entreprise, des hauts fonctionnaires et des élues et élus politiques, en termes de montant, de principes et de règles d'encadrement, respectant l'anonymat si nécessaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au sein des entreprises cotées, dans le cadre de l'information des institutions représentatives du personnel, notamment le bilan social, en faisant apparaître également le salaire moyen de l'entreprise ;</li> <li>- pour la fonction publique et les élues et élus dans le cadre d'un site Internet dédié en adaptant le site internet de la HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique)</li> </ul>
	gouvernance des entreprises	Améliorer la participation des salariées et salariés et de leurs	L'AMCDD recommande que, le nombre d'administrateurs salariés et d'administratrices salariées soit augmenté, leur présence étendue à toutes les entreprises quel que soit leur statut et que le seuil d'effectif les rendant obligatoires soit abaissé à 500 emplois à temps plein.

		représentantes et représentants à la gouvernance des entreprises.	
	participation des salariées et salariés à la qualité de la vie au travail	Développer la participation des salariées et salariés, qui sont les mieux à même de parler de leur travail, des conditions de travail et de leur amélioration ainsi que des questions de santé au travail, le tout participant à l'amélioration de la qualité de vie au travail, en lien avec leurs représentantes et représentants.	Le dialogue social, à tous les niveaux, doit être renforcé pour améliorer la qualité de la vie au travail. La négociation nationale interprofessionnelle devrait proposer les mesures à même d'engager un mouvement général en ce sens. Dans les entreprises de plus de 50 salariées et salariés, des espaces formels d'expression doivent être expérimentés dans le cadre professionnel, afin de permettre aux salariées et salariés d'intervenir sur les transformations de leur travail (environnement physique et relationnel, horaires, conditions de travail, évolution des tâches et des métiers, etc.). Un bilan en sera dressé dans les deux ans.
	instaurer un droit d'interpellation du Gouvernement et du Parlement par la population	Contribuer à la préparation des travaux gouvernementaux et parlementaires.	Le AMCDD préconise d'instaurer un droit d'interpellation du Gouvernement et du Parlement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- par la population, sous la forme d'une saisine du AMCDD par pétition, atteignant le seuil de 500 000 signatures (comme aujourd'hui mais dématérialisées) débouchant sur un avis de ce dernier ;</li> <li>- par l'AMCDD, sous la forme d'une saisine d'initiative et d'un avis.</li> <li>- Dans les deux cas, l'avis serait adressé au Gouvernement et au Parlement qui auraient une obligation de réaction. Celle-ci pourrait prendre la forme : <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'une part, d'un débat public des assemblées parlementaires, en plénière ou en commission, avec audition des rapporteurs du AMCDD (débat retransmis au moins par les chaînes parlementaires) ;</li> <li>- d'autre part, d'une réponse officielle dans un délai de quelques mois, comportant le cas échéant l'annonce d'un projet ou d'une proposition de loi.</li> </ul> </li> </ul> Le nombre d'interpellations, sur une même année, pourrait être limité, afin d'être compatible avec les autres travaux des autorités publiques concernées
	apporter une expertise	Évaluation des politiques	L'AMCDD préconise d'instaurer une ou deux conférences annuelles, dédiées à l'évaluation de

	d'usage à l'évaluation des politiques publiques	publiques et intégration du long terme.	politiques publiques déterminées et intégrant une vision de long terme. L'organisation de ces conférences lui serait confiée. Les thèmes pourraient être choisis par les autorités publiques ou par le AMCDD, y compris sur proposition de la population dans le cadre d'une consultation via une plateforme. Ces conférences seraient ouvertes à des personnes tirées au sort ou sélectionnées aléatoirement sur la base de critères de représentativité, parmi les usagères et usagers ou bénéficiaires de la politique traitée, cette conférence constituant ainsi une modalité nouvelle de participation citoyenne
	Efficacité des institutions constitutionnelles	Améliorer la qualité et la gouvernance des institutions publiques et des instances consultatives	
	participation de citoyennes et citoyens associés aux travaux des conseils constitutionnels consultatifs	Assurer une meilleure ouverture des conseils constitutionnels consultatifs : Enrichir les avis de l'AMCDD par la contribution de citoyennes et citoyens tirés au sort.	L'AMCDD préconise d'intégrer en son sein des personnes volontaires tirées au sort selon des modalités à préciser (par exemple en s'inspirant partiellement des jurys d'assise). Ces personnes seraient associées aux travaux sur un ou deux avis consécutifs et pour leur durée. Au nombre de trois ou quatre par avis, elles participeraient aux côtés des conseillères et conseillers aux travaux de la formation concernée, avec droit de vote en son sein, en qualité de citoyen-citoyenne associé à ces travaux. L'AMCDD souhaite que ce dispositif fasse l'objet d'une évaluation dans un processus d'amélioration continue.
	Prendre les ODD et les NDC comme objectifs à atteindre au niveau de tout le territoire,		Lancer un programme national de l'éducation des jeunes aux ODD  Mettre en place au niveau de chaque secteur et chaque territoire un tableau de bord par rapport aux ODD, en les considérant comme étant le Smig social et environnemental mondial à garantir pour ne laisser personne en marge Tout en le prenant pour point de départ et d'arrivée pour faire converger les politiques et programmes en cherchant l'impact des moyens qui ne seront plus considérés comme des objectifs en soit.  L'AMCDD recommande de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Considérer l'atteinte des ODD par territoire, par secteur et par thématique eau, énergie...comme obligation</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Evaluer toutes les politiques et programmes territoriaux par rapport à leur degré d'atteinte des ODD</li> <li>• Evaluer annuellement le degré d'atteinte de ces objectifs et diffuser le rapport auprès de la population et des acteurs</li> </ul>
--	--	--	---

### 3. Assurer un pilotage efficace de l'implémentation du NMD du Maroc sous le prisme de l'atteinte des ODD de l'Agenda 2030 des nations unies

Implémentation et monitoring

N°	Thème	Objectifs	Mesures
			Loi cadre portant les orientations du NMD
			Charte services publics : reporting national et régional
			Faire de l'agenda 2030 des nations unies et des 17 ODD un cadre de référence des indicateurs de mesure de progrès : TDB/ ODD/ BENCHMARK INTERNATIONAL
			Dérouler schémas de mise en œuvre de la norme ISO 37101
			Localiser les ODD dans les programmes de développement et de suivi des progrès et d'impact de développement humain durable des régions, des provinces et des villes
			A propos du NMD : l'organisation institutionnelle de mise en œuvre du NMD
		1.	Localisation du NMD au niveau des outils et instances territoriales en cohérence avec la nouvelle régionalisation avancée : SRAT, PDR et PAS
			Réinventer le modèle de financement et de budgétisation du NMD en cohérence avec les outils de la LOLF : PPP, fiscalité équitable, prospérité partagée et juste et pollueur payeur, vérité et transparence sur les prix des ressources naturelles
			Elaboration d'un Master plan du NMD pour maîtriser la planification de la mise en œuvre selon une priorisation : actions urgentes CT, MT et LT
			Appropriation du NMD par les citoyens
			Participation du Citoyen
			Dispositif de veille et d'intelligence économique et stratégique et territoriale

## **L'ALLIANCE MAROCAINE POUR LE CLIMAT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE (AMCDD)**

### ***CONTRIBUE A L'ELABORATION***

### **DU NOUVEAU MODELE DE DEVELOPPEMENT (NMD)**

#### **PREAMBULE**

La présente note est une contribution de l'Alliance Marocaine pour le Climat et le Développement Durable (AMCDD) à la réflexion nationale en cours relative à l'élaboration d'un Nouveau Modèle de Développement (NMD) au Maroc, lancée suite à l'appel de SM le Roi.

Rappelons que l'AMCDD est le réseau qui regroupe le plus grand nombre d'associations locales et nationales et des réseaux d'associations œuvrant dans les domaines de l'Environnement, de lutte contre les changements climatiques et de développement durable au Maroc. Notre alliance est reconnue légalement et dispose de représentations dans les 12 Régions du Royaume du Maroc.

L'objectif de notre contribution consiste à plaider, pour considérer dans tout nouveau modèle de développement, la vraie valeur du capital humain et naturel du Maroc.

Un modèle où tous les programmes économiques, financiers et socio-culturels doivent converger pour assurer le bien-être et un cadre de vie saine à tous les citoyens, sans laisser personne de côté,.

La réalisation de ces objectifs doit être la boussole qui oriente et évalue les choix politiques, les stratégies et programmes de développement de l'Etat et des collectivités territoriales, afin d'adopter un système économique qui permet de produire mieux, consommer plus raisonnablement, éviter les écueils d'une croissance financière et économique qui n'a pas d'impact social et environnemental positif ( croissance qui profite a une minorité), changer le mode de gouvernance actuel, qui est être pris en otage par des pratiques manipulatrices et des lobby.

L'AMCDD plaide pour une démocratie participative effective, utilisant de nouveaux outils et mécanismes adaptés au contexte national et à la complexité sociale et politique marocaine, capable d'assurer une participation réelle sur une base éclairée par les résultats des rapports techniques et scientifiques de grande valeur et de réussir une revue des choix stratégiques du pays, des programmes et des projets.

La réponse ne pourra pas être seulement technique, mais devra être aussi politique, ce qui implique de repenser radicalement le modèle démocratique, le jeu des pouvoirs et les formes de participation des citoyennes, de la société scientifique, associative et médiatique dans la construction du modèle souhaité et du projet de société espéré.

## **I. Redonner confiance aux plus sceptiques des marocains dans les réformes pour réussir le nouveau modèle nécessaire et souhaité:**

Le nouveau modèle pour réussir son instauration, les décideurs doivent commencer par donner espoir et rétablir la confiance perdue dans les réformes.

En effet, si certaines réformes ont permis d'atteindre des résultats très limités par rapport au niveau d'ambitions exprimés et des attentes de la population, d'autres tel que celui du secteur de l'éducation, continue à échouer, poussant à se demander si les 17 réformes successives qu'a connu le secteur ne sont pas passés à côté des causes à la racine de ces échecs, car ils se sont basés sur des analyses et des diagnostics qui proposent des solutions techniques et financières (curricula, budget, formations, effectifs...), en laissant de côté des sujets tabous et tel que les responsabilités et les rôles des différents acteurs et intervenants.

Ces réformes qui ne touchent pas les intérêts des acteurs, leurs mode de fonctionnement, leur positionnement et les rapports de force ont fait que toutes les réformes aboutissent aux mêmes résultats limités ou avec échec, d'où la nécessité de réformes qui exigent aussi une **remise en cause des acquis et positionnement et mode de fonctionnement, des principaux acteurs (politiques, privé, associatifs, universitaires..)** pour donner l'exemple en tant que structure collective et **aussi l'exemplarité des élites**, afin que la population suit, car les discours et les rapports sur papier ne peuvent donner confiance et l'état doit mettre en place en parallèle des mécanismes qui **imposent la primauté de la loi** et le rendre compte de tous et de chacun à commencer par les plus hauts niveaux des responsabilités.

### **L'AMCDD propose dans ce sens que :**

- **le nouveau modèle de développement doit être initié par un grand débat** national, médiatisé et piloté par des intellectuels et des journalistes professionnels crédibles, afin de mobiliser toutes les franges de la population, acteurs économiques, politiques, syndicaux, administration, associatifs, culturelles..., permettant ainsi une appropriation de tous des réformes à faire, réformes exigeantes alors une intervention forte de l'état, principal garant des intérêts suprêmes de tous et de la primauté de la loi comme étant un facteur et pouvoir de changement,

- **reconsidérer les rapports de pouvoir qui font que certaines forces de pression financières, économiques et politiques** capables de contraindre et déformer même les réformes et les politiques les mieux intentionnées, pour aller vers des consensus situés au niveau minimal, et qui essaient au nom de la recherche de la stabilité, la sécurité et la paix sociale... contraindre les grands décideurs à délaissier des réformes de fonds, en essayant de conserver leurs propres intérêts avec les mêmes élites et les mêmes bénéficiaires et avec des répercussions faibles sur les populations marginalisées qui n'ont pas de voix,
- **Sortir du modèle économique très privatisé et moins libéral**, qui a accentué l'ampleur des inégalités financières, sociales et surtout du niveau d'éducation et avec l'absence de méritocratie que le nouveau modèle de développement ne profitera qu'aux riches et aux arrivistes, poussant riches et pauvres à exercer plus de pression sur les ressources et dégradant d'avantage les écosystèmes.

## II. **Ne laisser personne de côté Prendre les ODD et les NDC comme objectifs à atteindre au niveau de tout le territoire,**

Mettre en place au niveau de chaque secteur et chaque territoire un tableau de bord par rapport aux ODD, en les considérant comme étant le Smig social et environnemental mondial à garantir pour ne laisser personne en marge

Tout en le prenant pour point de départ et d'arrivée pour faire converger les politiques et programmes en cherchant l'impact des moyens qui ne seront plus considérés comme des objectifs en soit.

### **L'AMCDD recommande de :**

- **Considérer l' atteinte des ODD par territoire, par secteur et par thématique eau, énergie... comme obligation**
- **Evaluer toutes les politiques et programmes territoriaux par rapport à leur degré d' atteinte des ODD**
- **Evaluer annuellement le degré d' atteinte de ces objectifs et diffuser le rapport auprès de la population et des acteurs**

## III. **Revoir les fondements de notre système et processus démocratique :** orienté vers le court terme, se souciant plus du temps politique que du temps social et écologique plus long, système basé sur de simples équilibres politiques qui ont montré leurs limites,

### **L'AMCDD propose :**

- **un nouveau système démocratique qui :**
  - ✓ **permet d' instaurer de vrais mécanismes d' assainir**, renforcer et rendre plus transparent et redevable la **démocratie représentative**, qui fait souffrir les meilleurs élites politiques et prend en otage entre deux mandats les affaires nationales et territoriales.
  - ✓ **donne une importance, de force et de 4eme et 5eme pouvoir** aux **structures scientifiques, associatives et médiatiques.**



- ✓ **donne plus de voix entre deux mandants politiques aux citoyens** via des modes d' expression innovantes et adaptées au contexte, qui complète le système de démocratie représentative et participative
- **Une conduite de changement sera nécessaire basée sur :**
  - ✓ **Une transparence réelle :** permettant un partage d' informations sur tous les secteurs, avec un accès facile de tous les acteurs et citoyens aux différentes informations, en investissant pour la création de système d'information dynamique actualisé au niveau de chaque territoire.
  - ✓ **Des mécanismes d' évaluation systématique** performante de l'impact réel sur les citoyens et l'environnement des stratégies sectorielles et de tous les projets et programmes nationaux et territoriaux, avec des rapports publiés dans un délai de deux ans.  
Le système d'évaluation est le principal ou le seul outil qui permettra une amélioration des politiques et programmes et aussi permettra à tout acteur de rendre compte de ses choix ou ses modes de gestion, qu'ils soient législateurs ou exécutant, administration ou élites politiques chargé des affaires nationales ou territoriales.
  - ✓ **Un accompagnement de chaque changement par une stratégie de communication,** de mobilisation et de sensibilisation couplée d'outils financiers d'incitation et de sanctions et de recours aux solutions techniques et technologiques les mieux adaptés et efficaces et pas toujours les plus chères.
  - ✓ Il va falloir sortir du modèle qui ne **mesure** que ce qui se vend ou s' achète, valorise des projets physiques en restant muet sur le **cout/avantages/inconvénients de leurs dégâts sociaux et environnementaux** et néglige les nombreuses valeurs génératrices de bien-être d'autres projets moins médiatisés, car jusqu'à présent la cours des comptes qui reste le principal responsable de l'évaluation des politiques n'avlue et ne rend responsable que sur le volet financier, il va falloir l'élargir en évaluant l'atteinte des objectifs des projets et l'impact sur le citoyen et surtout aussi l'impact des politiques sur le capital naturel et ressources dont la valeur dépasse de loin les budgets financiers.

#### **IV. Aller au-delà des causes, pour analyser les causes a la racine des politiques, discours et arguments simplistes en faveur d' une croissance économique continue levier de tout et une compétitivité déstabilisante, qui met toujours d'avantage de pression sur l'humain, les ressources et les écosystèmes :**

le modèle actuel qui a orienté tous les efforts pour développer une société de consommateurs, mettant en permanence l'individu atome dans une situation de déséquilibre, de désir de ce qu'il n' a pas, délaissant ce qu' il a, un désir plus fort de biens considérés comme prestigieux et que les autres ne peuvent posséder, développant ainsi de manière soutenue une sentiment de pauvreté relative et de concurrence et compétitivité féroce

utilisant tous les moyens légaux et illégaux, qui rend l' intérêt personnel suprême par rapport à l' intérêt commun, entraînant une perte des biens et des ressources naturels et entraînant un mal de vivre ensemble.

Ce sentiment de pauvreté, chez les moins démunis, comme les plus aisés de notre société, ne cesse de nourrir chez eux une volonté de sacrifier toutes les ressources et le capital naturel et culturel, tel que la personne cherchant à satisfaire sa soif en buvant l' eau de mer, en déployant toutes les méthodes et les voies illégales et abusant de leur positionnement et leur pouvoirs.

Le droit des générations futures, des autres espèces et la protection des ressources et des écosystèmes naturels, doivent faire partie des missions et des finalités de l'Etat s'ajoutant à la sécurité et à la réduction des inégalités, nécessitent de dépasser la mauvaise appropriation des droits humains, à cause de mauvaises explications ou compréhension, car lier les droits de l' homme à l' individu reste aussi réducteur, en effet, les droits de l'homme, ne peuvent plus être assuré simplement à un sujet individuel coupé des autres êtres humains et non-humains.

L' AMCDD propose de :

- **Mettre le point sur les causes a la racine qui ont fait que le modèle actuel a atteint ses limites** , en générant plus d' inégalités, bloquant l' ascenseur social, mettant la pression sur les marocains pour plus d' individualisme et d' exploitation ou dégradation de leur capital naturel et culturel.
- **Développer les mécanismes règlementaires, financiers et les ressources humaines pour donner une réponse culturelle, scientifique philosophique**, basée sur la considération de la **citoyenneté, le vivre ensemble, le respect de la diversité** et de la différence, et la solidarité et la cohésion sociale, réponse exigeant une stratégie globale avec des structures de planification, de coordination et de régulation, des indicateurs, des budgets et des systèmes d' évaluation clairs faisant intervenir médias, les acteurs d' intermédiation et d' encadrement, mais aussi une réglementation et financiers incitative et répressive et de suivi- contrôle rigoureux.

**V. revoir l' orientation des politiques et leur évaluation en mesurant l' impact des efforts fournis pour Agir sur la demande et non uniquement sur l' offre dans les deux secteurs clés vitaux pour l' avenir du pays : l' EAU et l' ENERGIE:**

➤ **L' EAU : LA PRIORITE DES PRIORITES :**

Les politiques publiques de l'eau continuent à déployer d'énormes efforts pour assurer une généralisation de l'eau potable et une disponibilité des eaux d'irrigation pour plus de 1.5 millions de Ha, en essayant de poursuivre une politique accès sur l'offre plus que la demande, avec une mobilisation de toutes les ressources d'eau mobilisables la politique des barrages se poursuit pour édifier en plus des 140 déjà réalisés, d'autres encore plus petits ou de tailles moyennes, mais généralement plus difficile, plus couteux, mobilisant moins d'eau ou se mettant sur la trajectoire des barrages déjà édifiés.

Le recours au dessalement dont le cout reste encore très élevé, au moment où on enregistre des performances faible dans les domaines d'économie d'eau, de lutte contre la pollution industrielle et agricole et domestique, l'impact des programmes de contrats de nappes.

A ceci s'ajoute un système de gouvernance au deçà des attentes et de l'urgence de préservation de chaque goutte de cette ressource vitale : un plan de l'eau très en retard d'élaboration, un conseil national de l'eau qui ne s'est pas réuni depuis l'année 2000, une coordination et des systèmes d'évaluation inefficaces ..., la majorité des zones humides qui n'ont pas de plan d'aménagement ou ayant des plans inexécutés...

**L'AMCDD recommande** de faire de la préservation de l'eau qui se raréfie avec la surconsommation croissante et les changements climatiques une priorité nationale, avec :

- Accélération de l'élaboration du plan national de l'eau, l'implication des associations environnementales indépendantes dans toutes les structures de gouvernance
- Une approche plus transparente un système de suivi évaluation sur la base d'indicateurs, indépendant impliquant la société civile : associations et universités régionales et élaboration de rapports partagées avec toute la population
- Une planification et gestion territoriale responsabilisant des responsables territoriaux (gouverneurs, présidents de collectivités locales, différents acteurs privés ou particuliers impliqués,
- une accélération d'assainissement et de généralisation des grandes stations d'épuration mais aussi des micro-stations.
- Une réglementation plus contraignante vis à vis de ceux qui polluent toute ressource d'eau,
- des prix de l'eau à leur juste valeur dans le domaine agricole
- une interdiction de certaines plantations de certaines qui consomment trop d'eau dans des zones arides
- Veiller à l'application de la loi en renforçant la notoriété de la police de l'eau et en les appuyant par les forces de polices ou l'armée quand l'application l'exige.
- Une interdiction d'un certain nombre de polluants pesticides : une stratégie de communication forte sur les engrais et les pesticides auprès des agriculteurs et surtout les citoyens

- une publication annuelle à travers les médias et les réseaux sociaux, à l'instar de ce qui se fait pour les eaux de baignade, au niveau de chaque territoire des résultats des analyses pour donner aux citoyens le droit à une information sur l'eau et les aliments, la vie du sol, qui touchent leur santé et celle de leur enfants en plus de leur milieu de vie.
- Mettre les moyens nécessaires pour augmenter de 20% le nombre de parcelles labellisés Bio ou les produits de terroirs d'ici 2025,
- Imposer les supermarchés et grandes surfaces commerciales à ne vendre que les produits agricoles qui ont une traçabilité reconnue.

➤ **Energie : Revoir la politique de l'offre et de la demande de ce facteur impactant fortement le budget de l'état et le pouvoir d'achat des marocains, de manière globale et intégré :**

Le MAROC en agissant peu et avec peu d'impact sur la demande de l'énergie, avec une réglementation peu contraignante et pas bien appliqué, une gestion et gouvernance inefficace de l'efficacité énergétique et des moyens mis en œuvre assez faible, fait que les politiques et mode de transport, les modes de construction, sont orientés vers un modèle de consommation non durable.

L'effort de réduire le recours aux énergies renouvelables reste encore limité, malgré les efforts énormes fournis uniquement par l'état grâce des dons, mais surtout par obtention de crédits à long terme, ce qui fera que d'ici 2030, l'import des énergies fossiles restera au-dessus de 80% avec le déséquilibre des budgets de l'état de la balance commerciale et surtout avec des aménagements, réglementations et des investissements des collectivités locales et de l'état qui restent trop faible pour tout ce qui transport en commun, multi-modalité et transport doux, obligeant les couches sociales moyennes et les plus faibles à recourir aux modes de transport individuel, a des constructions de bâtiments énergivores, non adapté au climat, qui affaiblissent leur pouvoir d'achat quel que soit les augmentations salariales opérées.

Au niveau du monde rural, ou une grande partie des 40% de la population continuent à recourir au bois de feu pour le chauffage et le cuisson, en exerçant une pression trop élevée sur les forêts avec une consommation annuelle de 6 millions de m<sup>3</sup> ce qui représente pratiquement le double que ce que produisent nos forêts c'est à dire 3 millions de m<sup>3</sup>, entraînant une aggravation de la dégradation de cette ressource forestière vitale, et la disparition de grandes parties de forêts naturels qui représentent notre capital et héritage qu'on doit déléguer à nos enfants.

**L'AMCDD recommande de :**

- **Mettre en place une nouvelle politique d'efficacité énergétique** avec de nouveaux mécanismes législatifs et institutionnels, une nouvelle gouvernance et de grands moyens humains et financiers capables d'atteindre l'objectif de réduire la consommation d'énergie par l'état, les collectivités et les citoyens de 20% à l'horizon de 2030, en :
  - ✓ Une revue de la gestion des villes qui consomment 75% d'énergie, en adoptant les principes des villes durables dans les domaines d'aménagement du territoire, de transport et des constructions tel qu'elle est indiquée dans le référentiel des villes

durables ISO 37 101 et que le rapport du CESE explicite bien, en ouvrant un débat national médiatisé et des formations des élus, décideurs territoriaux et des cadres des ministères concernés et une campagne médiatique forte durant 6 mois, suivie d'un programme de communication ciblé impact durant 4 ans.

- ✓ Saisir l'opportunité d'actualisation des PDR et PAC, afin d'intégrer ces principes et veiller à la complémentarité et la convergence des projets des collectivités et ceux des services extérieurs de l'état et ceux des différents établissements et acteurs, dans le cadre d'une vision partagée, de phases claires d'exécutions et d'indicateurs de résultats.
- ✓ constitution au niveau de chaque territoire un comité énergie impliquant toutes les parties prenantes
- ✓ Mettre en place au niveau de chaque région, une structure indépendante d'évaluation qui publie ses rapports annuellement en fixant les domaines qui accusent retard et les responsabilités des institutions et des acteurs
- ✓ Mobiliser un budget conséquent et des outils réglementaires et incitations et soutiens pour développer l'utilisation des énergies renouvelables, la biomasse renouvelable le gaz butane en milieu rural et faire un suivi par région pour réduire la dépendance du bois de forêt qui puise du capital et non des productions annuelles des forêts

- **Libérer le potentiel de production d'énergie par les différents acteurs non étatiques :**

- ✓ Accélérer la mise en place des mécanismes réglementaires, financiers, fiscaux de mobilisation des différents citoyens et acteurs (collectivités locales, administrations, établissements privés...), afin de produire leur propre énergie
- ✓ Accélérer la réforme du système de production et de distribution d'électricité et du modèle financier actuel de ce secteur, afin de créer les meilleures conditions de libérer la production des énergies basse tension en promulguant les textes d'applications de la loi 58.13 bloqué, sans que ceci impact négativement le modèle de fonctionnement de l'ONEE, régies opérateurs privés de distribution, afin de dépasser le modèle actuel basé sur une vision courte biaisée qui garde leur équilibre fragile élémentaire, mais avec un coût pour l'état et les citoyens qui est trop élevé.

## **VI. INSTAURER les mécanismes d'instauration de l'économie circulaire pour toutes les ressources:**

Les approches de gestion de aliments, des produits industriels, des déchets, de l'eau et de l'énergie sont toutes orientées actuellement, production et surtout importation des produits, utilisation puis rejets avec des coûts de plus en plus élevés de gestion et d'élimination, des pertes énormes (1/3 produits agricoles produits, avec tout l'eau qu'ils contiennent, rejets de plus de 60% des eaux usées sans traitement ni réutilisation, rejet des déchets avec moins de 10% de valorisation) et des effets négatifs sur les écosystèmes .

L'AMCDD recommande de :

- promulguer une loi sur l'économie circulaire

- Conditionner le niveau de soutien de l'état aux communes dans le domaine pour la gestion des déchets en fonction de sa réussite à impliquer plus de quartiers dans le tri en amont et leur valorisation
- Mettre en place une stratégie tripartite réglementaire, incitations diverses et fiscales et sanctions en plus de la communication et l'accompagnement de la population et l'innovation dans les méthodes et les moyens techniques utilisées pour accroître le nombre de citoyens impliqués et engagés dans l'économie circulaire
- Organiser des rencontres biennales rassemblant tous les intervenants de chaque territoire pour le partage des bonnes expériences nationales et internationales (tel l'exemple du Rwanda qui a réalisé des avancées en moins de 10 ans grâce à la rigueur dans le respect des choix et l'application de la loi, le Philippines qui assure dans des villes de 80 % grâce aux efforts intégrés des élus en moins de 6 ans dans un pays plus difficile que le Maroc)
- Associer l'adduction d'eau potable à l'assainissement, soutenir, multiplier et généraliser les grands comme les petites stations d'épuration en s'assurant de toutes les conditions de leur exploitation.

## **VII. Faire de l'économie bleue un pilier et accélérateur de la création d'emplois et de richesses partagées par tous :**

### **UNE SOUPAPE POUR NOTRE SECURITE ALIMENTAIRE : La pêche maritime objet de surexploitation inadmissible**

Le Maroc a une grande chance de disposer d'environ 3500 km de littoral et d'une Zone Economique Maritime sous souveraineté nationale plus vaste même que la surface terrestre. Malgré l'importance de son potentiel et la mise en place du plan Halieutis, ce domaine ne joue actuellement qu'un rôle limité dans l'alimentation des Marocains en raison de plusieurs contraintes. Cependant, il constitue une grande soupape de sécurité pour la satisfaction des besoins alimentaires des populations dans l'avenir, face aux changements climatiques qui menacent notre agriculture. C'est pourquoi, il est important d'entreprendre les mesures qui s'imposent pour, à la fois, augmenter la production actuelle et préserver sa durabilité pour le futur.

#### **A cet effet, l'AMCDD propose les mesures suivantes :**

- -Améliorer la Gouvernance de la filière de la pêche au niveau de tous ses maillons, de l'Aménagement de la pêcherie à la consommation des produits, en passant par la modernisation de la flotte, la qualité de la capture, l'infrastructure de débarquement, la chaîne du froid, la conservation, le conditionnement, l'industrie et la distribution.
- - Multiplier les Aires Protégées Marines (APM) pour couvrir au moins 10% de la superficie de la Zone Economique Maritime sous souveraineté nationale, norme recommandée au niveau international.
- --Veiller à la durabilité des stocks de poisson, notamment à travers les mesures suivantes : l'intensification du programme du repos biologique, l'interdiction de toute pratique d'exploitation illégale des ressources et de surexploitation des stocks.

- - Revoir, dans sa globalité, toute la politique du secteur de l'aquaculture, afin de la rendre plus attractive aux investisseurs.

Il y a lieu de préciser que ces propositions d'actions ne peuvent aboutir sans la performance des outils de mise en œuvre :

- Le renforcement du système de contrôle et de lutte contre l'informel,
- L'amélioration de la synergie et la coordination entre les différents organismes concernés ( Département chargé de la pêche, Conseil supérieur de la pêche, ONP, INRH, Agence Nationale de l'Aquaculture, les multiples Organisations Professionnelles etc..) ;
- L'adoption d'une démarche transparente et participative, associant notamment les associations.;
- Le respect des Conventions et de la réglementation en vigueur au niveau international et méditerranéen ;
- La défense des intérêts nationaux auprès des partenaires étrangers.